



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Séance du 14 décembre 2024

Nombre de Membres	
En exercice :	22
Présents au Conseil :	20
Ayant pris part au vote :	21
Ayant donné procuration :	1

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze décembre à neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Date de la convocation
10/12/2024

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.

Procuration : Frédéric Dole à Guillaume Bouhin.

Absent : Frédéric Garreau.

Secrétaire de séance : Marie Destaing.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2024-12-085

OBJET : Plan de financement du stade synthétique.

Le Maire indique que la délibération n'a pas vocation à acter définitivement la construction du terrain synthétique. Cela dépendra des retours des financeurs et des partenariats contractualisés notamment avec les groupes scolaires.

Néanmoins, le Maire présente le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT Terrain synthétique		
Financeurs	Montant prévisionnel HT	%
DETR	120 000.00€	19.69
F.F.F	30 000.00€	4.92
CAF	10 000.00€	1.64
ANS	150 000.00€	24.62
MSA	20 000.00€	3.28
Département P@c 25	60 000.00€	9.85
Total subventions	390 000.00€	64.00
Coût travaux	594 539.10€	
Maîtrise d'œuvre	14 600.00€	
Rapport Labosport		
Autofinancement	219 139.10€	36.00
Coût travaux + maîtrise	609 139.10€	100.00

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Valident le plan de financement tel que présenté dans le tableau ci-dessus ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 025-200068401-20241214-2024_12_085-DE

